

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 DÉCEMBRE

LE MINISTÈRE TIRARD

Dépêches de la soirée d'hier

Lundi, 4 heures.

Voici la constitution définitive du Ministère, telle qu'elle doit paraître demain au Journal officiel :

Présidence du Conseil, Finances. — M. TIRARD.

- Affaires étrangères. — M. FLOURENS. Justice. — M. FALLIÈRES. Commerce. — M. DAUTRESME. Guerre. — Général WOLFF. Marine et Colonies. — M. DE MAHY. Intérieur. — M. SARRIEN. Instruction publique. — M. FAYE. Travaux publics. — M. LOUBET. Agriculture. — M. VIETTE.

Reste à savoir si ce ministère résistera à l'épreuve des explications que ses membres échangeront dans une réunion qui aura lieu, dit-on, vers 4 ou 5 heures.

A ce sujet, il y a beaucoup d'incrédulités.

On dit maintenant que le général Wolff ne fera peut-être pas partie du nouveau ministère.

Au Sénat, où M. Tirard s'est rendu dans l'après-midi, on lui a fait observer que cette nomination serait peut-être mal accueillie à cause de ses opinions.

M. Tirard, à la suite de cette observation, aurait prié le général Campenon d'assister au conseil qui a lieu à cinq heures à l'Élysée.

Dans le cas où celui-ci refuserait, les ministres se sont entendus sur un second nom, de façon que le ministère puisse dans tous les cas figurer au complet au Journal officiel.

Il paraîtrait que les deux sénateurs, MM. Loubet et Faye, auraient, au dernier moment, refusé leur concours à M. Tirard.

Le conseil se réunira cependant à cinq

heures pour essayer le replâtrage de la combinaison.

On parle du général Logerot ou du général Tricoche pour le portefeuille de la guerre.

Le Journal officiel doit publier aujourd'hui les décrets portant constitution du nouveau cabinet.

Ces décrets ont été signés hier soir au cours d'un conseil des ministres tenu à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot et qui s'est prolongé de 5 heures à 7 heures.

Après l'attribution définitive des portefeuilles, le conseil des ministres a discuté le sens général de la déclaration qu'il compte faire aux Chambres. Cette déclaration ne sera portée que jeudi prochain à la connaissance du Parlement. Elle indiquera un certain nombre de réformes précises que le cabinet s'efforcera de faire aboutir.

A la fin de la séance du conseil, M. Carnot a donné lecture de son Message. Ce document, qui est assez long, sera lu aujourd'hui à la Chambre par M. Tirard et au Sénat par M. Fallières.

Après la lecture du Message présidentiel, le gouvernement déposera le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires. Le projet était depuis quelques jours en préparation dans les différents ministères.

L'ATTENTAT CONTRE M. JULES FERRY

M. Athalin, juge d'instruction, a fait subir hier un long interrogatoire à Aubertin. On est de plus en plus convaincu qu'il a la responsabilité de ses actes; on cherche seulement si une cause quelconque motivait son état de surexcitation le jour du crime.

Hier matin, M. Santucci, le commissaire de police de la rue de Varenne, a procédé à l'ouverture du fameux paquet qu'Aubertin avait mis en dépôt chez M. Hervieu.

Il contient un testament du sieur Aubertin en faveur de son associé, M. Grangier. Il lui laisse toute sa fortune, qui se borne à 65 centimes.

« Je fais mon testament, a-t-il écrit, parce que probablement je vais faire le grand voyage, quand j'aurai accompli un grand acte de justice, c'est-à-dire quand j'aurai tué Ferry. »

Outre le testament, le paquet contient aussi cinq longues lettres, toutes adressées à M. Ferry, avec ces titres : Ignoble affaire du Tonkin ; la chute honteuse du misérable ; les relations avec Bismarck ; son alliance avec les droites.

Voici le bulletin médical de M. Ferry : « Lundi, 9 heures du matin : nuit calme ; amélioration dans l'état local. » TRÉLAT, WORMS. »

LA RÉPUBLIQUE ET LE TRAVAIL

Combien de fois l'avons-nous répété et prouvé :

- La République tue le travail. La République tue le commerce. La République tue les affaires. La République tue les arts. La République tue la France industrielle, commerciale, agricole, artistique et financière.

Les faits sont là patents, tangibles, indéniables.

A chaque changement de Président, à chaque changement de cabinet, à chaque renouvellement de session parlementaire, ouvriers, commerçants, cultivateurs, financiers crient :

— Donnez-nous la tranquillité, assurez-nous d'un lendemain.

A défaut de prestige et de gloire, donnez-nous le pain et le repos.

Et le gouvernement promet tout ce qu'on lui demande.

Mais, au bout de vingt-quatre heures, la politique de haine, de rancune, d'impuissance, de persécution, d'utopie et d'égoïsme rentre en scène, et de nouveau l'agonie de la France recommence. Voilà seize ans que cela dure, et l'on se demande avec effroi combien de temps cela durera encore.

L'apaisement pour le travail, voilà ce que veut le pays, dit la Patrie.

Écoutons le cri d'alarme que vient de pousser le conseil d'administration des chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine, dans une pétition au nouveau Président de la République.

L'appel suprême des pétitionnaires est fondé : il dénonce une situation qui confine au désastre ; et, tout en faisant des vœux sincères, ardents, pour que leurs voix soient entendues et écoutées au plus vite, nous dirons au pays en lui montrant les ateliers silencieux, les magasins déserts : Commerce et industrie, travail et finances, tout meurt de la République.

L'ENQUÊTE WILSON

Voici la fin de la séance tenue samedi par la Commission :

M. Wilson a été entendu ensuite par la Commission, qui lui a demandé de s'expliquer sur l'affaire des droits d'enregistrement.

M. Wilson a répondu qu'il y avait là deux affaires : un contrat de participation pour les guanos et une affaire des délégations péruviennes. Après avoir raconté les différentes péripéties des droits d'enregistrement, M. Wilson déclare que, en 1886, MM. Dreyfus furent obligés de payer ces droits, mais sous réserve. Il rappelle que l'affaire a été sérieusement étudiée dans chacune de ses phases et que, si le directeur général de l'enregistrement avait été favorable à la perception, la direction de la Seine s'était prononcée contre ces conclusions.

En ce qui concerne les délégations péruviennes, M. Wilson expose qu'elles avaient complètement le caractère de fonds d'Etat. La Société ne servait que d'intermédiaire, MM. Dreyfus voulaient bien payer 423,000 francs, mais ils avaient déclaré que, si on voulait les imposer à titre de Société privée, soit pour 750,000 francs, ils aimeraient mieux aller à Londres faire leur opération. M. Wilson cherche ensuite à se disculper

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

IV

Dès le matin, pendant que Rosen dormait encore, Mina se dirigea vers la filature entrevue la veille, le cœur serré, mais résolu.

Une grande animation régnait dans les cours de l'usine, ce n'étaient qu'allées et venues de toutes sortes ; départs, arrivées de camions dont il fallait se garer. Elle marcha d'abord à l'aventure, au milieu d'un bruit qui l'étourdissait. Enfin, s'adressant avec timidité à l'un des hommes de peine, elle s'informa de l'endroit où l'on recevait les demandes d'ouvrage. Celui-ci, d'un signe de main, lui montra un bâtiment séparé, et plus bas que les autres.

Mina se dirigea vers l'endroit indiqué et reconstruisit les bureaux. Elle frappa à une porte où les mois imposants : « Cabinet du sous-directeur », se lisaient en grosses lettres.

— Entrez, dit une voix brève, qui la fit tressaillir.

Bientôt, elle se trouva en présence, non-seule-

ment d'un des chefs, mais encore de deux commis, dont les lètos se relevèrent à son approche. La pauvre fille, toute honteuse, sous le feu des regards braqués sur elle, s'arrêta devant le plus âgé, — le maître sans doute — et balbutia sa demande.

— Avez-vous déjà travaillé dans une usine ? demanda l'homme important.

— Non, monsieur.

— Vos noms ?

Elle les donna.

Il écrivit quelques mots sur un petit cahier et le lui remit en disant :

— Vous pourrez entrer cette après-midi.

Bien que congédiée par ces paroles, la solliciteuse ne sortait pas.

— Monsieur, dit-elle enfin, je désirerais...

Elle fit une pause, les mots lui restaient dans la gorge.

— Je voudrais bien ne venir qu'au jour, — nouvelle hésitation, — et repartir avant la nuit, à cause d'une petite sœur...

— Ah ! dit-il.

— Et, bégaya-t-elle encore, je voudrais...

— Dites toutes vos conditions, reprit le premier, sans se départir de son flegme.

Elle s'arrêta confuse, ne sachant plus comment continuer.

Les deux commis riaient dans leur barbe.

— Il me faudrait amener ma petite sœur, monsieur, reprit-elle enfin tout d'un trait, je ne puis la laisser seule.

— Impossible, cela serait contraire au règlement ; il faut l'envoyer à l'asile.

— Oh ! monsieur, supplia-t-elle, elle est souffrante et ne m'a jamais quittée.

Il y avait tant d'angoisse dans l'accent de la pauvre fille que le sous-directeur la regarda un instant en silence, puis il sonna et continua d'écrire.

La sœur de Rosen resta debout, sans le moindre encouragement.

Cinq minutes après, un employé ouvrait la porte.

— M. Dorfy, avez-vous une place vacante aux canettes ?

— Oui, monsieur, plusieurs.

Alors, griffonnant quelques mots sur une carte, il les donna au contremaître, celui-ci fit un signe à Mina de le suivre.

Elle salua le sous-directeur qui ne la regardait plus ; tout au contraire, les yeux des scribes la suivaient en dessous.

La jeune fille eut un soupir d'allègement en sortant du cabinet ; cependant, elle était anxieuse : il n'avait pas été question d'acquiescement à ses demandes.

La figure du contremaître, assez bienveillante

du reste, portait l'empreinte des fatigues et des préoccupations journalières ; il lisait le papier.

— Ainsi, dit-il à la fin, vous n'entrerez qu'à huit heures et vous sortirez à quatre. Après tout, comme vous travaillerez, vous gagnerez... vous pouvez amener votre sœur, ajouta-t-il, on fermera les yeux pendant quelque temps. A trois heures, vous demanderez M. Dorfy.

Et il tourna les talons.

— Merci, monsieur, s'empressa-t-elle de dire.

Puis, elle s'enfuit au plus vite.

Ainsi, il lui faudrait vivre dans une atmosphère, où les supérieurs — gens affairés — se croyaient dispensés de politesse envers leurs inférieurs, probablement à cause de la grossièreté de ces derniers. C'était dur, mais il n'y fallait pas penser ; elle agissait maintenant avec un esprit de décision ne laissant aucune prise à la défaillance.

A trois heures, les deux sœurs s'installaient dans l'atelier des dévideuses.

— Madame Dolbois, dit le contremaître, interpellant une femme à l'air rechigné, voici une apprentie que je vous prie de mettre au courant.

L'ouvrière grommela quelques mots, tout en se levant pour prendre un dévidoir.

La chambre nue, triste, située au troisième étage, était vaste et bien chauffée par un grand poêle en fonte. La poussière, s'échappant des rouets, épaississait l'atmosphère des filaments tenus

de l'accusation du détournement du dossier de cette affaire, dont il a été l'objet. Il explique que ce dossier avait été conservé dans ses bureaux par mégarde, et qu'au reste sa disparition ne pouvait avoir aucun effet.

En terminant, M. Wilson a dit à la commission qu'il se tenait à sa disposition pour lui fournir toutes les explications dont elle pourrait avoir besoin et qu'il la suppliait de bâter l'examen des différentes affaires le concernant.

Il a fait remarquer que sa situation était depuis longtemps des plus pénibles, car le silence lui est commandé, malgré que ses accusateurs n'observent pas la même réserve.

#### LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Après le départ de M. Wilson, M. Albert Ferry dépose la proposition suivante :

« Un rapporteur qui devra rendre compte à la Chambre de l'état des travaux de la commission sera immédiatement nommé. »

Cette proposition est adoptée.

### CHRONIQUE GÉNÉRALE

Samedi a eu lieu, au palais de l'Élysée, la présentation du corps diplomatique au Président de la République.

M. Carnot, entouré de sa maison militaire, a reçu les représentants des différentes puissances, dans le grand salon des Fêtes.

Les ambassadeurs, rangés en demi-cercle, avaient derrière eux leurs secrétaires et les attachés militaires.

M<sup>r</sup> Rotelli, nonce apostolique, a présenté à M. le Président de la République le corps diplomatique et s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

« Je m'estime heureux de pouvoir vous exprimer les félicitations très respectueuses que le corps diplomatique a l'honneur de vous offrir pour votre élection à la première magistrature de la République française.

« Nous formons les vœux les plus sincères pour votre bonheur particulier et pour la prospérité de votre noble pays.

« J'appelle aussi les bénédictions de Dieu sur votre illustre personne, monsieur le Président, et sur les commencements de votre haute administration, pour le bien-être constant de la nation française. »

M. Carnot lui a répondu :

« Je suis profondément touché des sentiments que vient d'exprimer l'éminent interprète du corps diplomatique.

« Je le remercie des félicitations qu'il m'a transmises et des vœux qu'il forme pour la France.

« Je sais la part qui revient au corps diplomatique dans les bonnes relations que le gouvernement de la République entretient avec les autres puissances. Je suis heureux de lui en exprimer ma gratitude et d'entrer en rapports avec lui. »

M. Carnot s'est ensuite approché de chaque ambassadeur, qui lui a présenté le per-

sonnel de son ambassade.

Puis, le Président de la République s'est retiré dans un salon voisin, où les membres du corps diplomatique sont venus lui offrir leurs félicitations.

A trois heures et demie, la réception était terminée.

La première grâce accordée par M. Sadi Carnot :

La clémence présidentielle concerne un soldat du 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval, à Nantes, condamné à mort pour avoir frappé un de ses supérieurs pendant le service.

La sentence du Conseil de guerre est commuée en quinze ans de détention avec dégradation militaire.

On a dit et redit que Carnot, le grand-père du nouveau Président de la République, fut créé comte par Napoléon I<sup>er</sup>.

Il ne faut pas croire que l'ancien conventionnel dédaigna ce titre de noblesse, car lorsqu'il fit acte d'adhésion à Louis XVIII, en 1815, après les Cent-Jours, on assure qu'il signa : *Comte Carnot, chevalier de Saint-Louis*.

Le comte Carnot avait reçu la croix de Saint-Louis à la première Restauration.

M. Francisque Sarcey, dans la *Republique française*, se prononce pour l'enseignement religieux dans les lycées. Et il en donne une excellente raison, ma foi.

« Et puis, est-ce que, même pour des libres-penseurs, ce n'est pas une nécessité de connaître les opinions religieuses des hommes avec qui ils sont destinés à vivre ? Comment vous admettez qu'on leur enseigne ce que Leibnitz a pensé de l'harmonie préétablie et Spinoza de la liberté, et Dieu sait pourtant qu'ils n'auront jamais à faire dans la vie ni de Spinoza ni de Leibnitz ! et vous ne voulez pas qu'on leur enseigne sur ce que pensent, croient, pratiquent (à tort ou à raison, ce n'est pas l'affaire), des milliers de personnes avec qui ils fraieront toute leur vie ! Mais si vous tenez à ce que leur libre-pensée ne soit pas une négation vaine et prudhommeuse, encore faut-il qu'ils aient une connaissance exacte de ce qu'ils refusent de croire ! »

« Ah ! mes amis ! comme l'intolérance s'en va chez nous faisant des progrès dans l'un comme dans l'autre sens ! A des fanatiques ne savons-nous donc opposer qu'un fanatisme à rebours ? »

*Arrestation d'un lieutenant-colonel. — Tentative de suicide.* — Sous ce titre, les journaux de Paris publient la dépêche suivante de Rouen, 14 décembre, minuit :

« Ce matin, le lieutenant-colonel Ruffet, du 129<sup>e</sup> de ligne, a tenté de se couper la gorge à la prison militaire de Rouen.

« La blessure est profonde et grave.

« Rien n'a encore transpiré, en ville, des motifs de l'incarcération du lieutenant-colonel du 129<sup>e</sup> régiment, dont le dépôt est à Lizieux. »

« Ce matin, le lieutenant-colonel Ruffet, du 129<sup>e</sup> de ligne, a tenté de se couper la gorge à la prison militaire de Rouen.

« La blessure est profonde et grave.

« Rien n'a encore transpiré, en ville, des motifs de l'incarcération du lieutenant-colonel du 129<sup>e</sup> régiment, dont le dépôt est à Lizieux. »

— Si vous n'apprenez pas mieux que cela, nous n'en sortirons pas, gronda la vieille.

— Mère Dolbois, voulez-vous que je vous remplace ? dit tout près d'elle une ouvrière aux allures campagnardes, à l'honnête visage ; je suis avancée.

— Si vous voulez, répondit la première, sans perdre son ton maussade.

Alors, attirant d'un regard Mina près d'elle, l'obligeante créature montra patiemment à la jeune fille la manière de tenir son fuseau, de faire glisser le fil, d'empêcher qu'il se mêlât. L'attitude un peu raide de la dernière s'adoucit sous cette bienveillance. Bientôt elle connut la théorie du métier, la pratique pouvait seule faire le reste.

Pendant ce temps, Rosen promenait les yeux depuis le plancher chargé de débris jusqu'aux murailles grises et aux solives du plafond. Les carreaux, brouillés par un reste de gelée, saupoudrés de la poussière du fil, ne laissaient entrer qu'un jour terne.

Ces ouvrières communes, mal habillées, ne ressemblaient guère au souvenir qu'elle avait conservé de sa mère et de tante Marie. Son organisation délicate éprouvait une sensation pénible à l'aspect de la laideur... Comme tout devient triste ! pensait-elle. L'intelligence de l'enfant n'était pas encore très développée, mais son cœur possédait déjà une réelle chaleur, et, par contre,

On annonce de Limoges, 12 décembre, la mort, après une longue et douloureuse maladie, de M<sup>r</sup> Blanger, évêque de Limoges. M<sup>r</sup> Blanger était né à Abbeville en 1829. Il avait été de 1873 à 1883 évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe).

### ÉTRANGER

RUSSIE. — La Russie est sortie de son mutisme au sujet du conflit. Voici l'article que publie le *Nord* du 10 décembre :

« L'émoi provoqué dans une partie de la presse allemande et autrichienne par les prétendus armements de la Russie en Pologne est plus simulé que réel. Il n'a aucune raison d'être. Les dislocations de troupes qu'on signale répondent simplement à des nécessités topographiques de défense et de ravitaillement.

« Enfin, peut-on supposer que, par ces temps d'augmentation d'effectifs à outrance, et à l'entrée de l'hiver, la Russie songe à entreprendre une invasion en Autriche, seulement avec les 120,000 hommes dont on dénonce la présence aux environs de Varsovie ? »

« A qui les organes austro-allemands feront-ils croire qu'il en peut être autrement ? A personne. Ils ne pourront même pas se le persuader à eux-mêmes. Leur *tolle alarmiste* est tout à fait hors de saison : la Russie continue à avoir pour objectif non la guerre, mais la paix. »

ALLEMAGNE. — Le projet relatif aux modifications qu'on propose d'apporter à la loi militaire, spécifie que, désormais, la landwehr et le landsturm, se diviseront en deux bans.

Dans le premier (landwehr), le soldat reste tenu de servir cinq ans ; dans le second ban, il restera jusqu'à la fin mars de sa 39<sup>e</sup> année.

Le second ban ne sera soumis à aucun exercice, ni tenu à aucun appel de contrôle ; ceux qui en font partie auront toute liberté d'aller à l'étranger.

Le premier ban de landsturm se compose des individus qui n'ont pas servi, à partir de l'âge de 17 ans ; ceux-ci y resteront jusqu'à leur 39<sup>e</sup> année.

Le second ban n'entre en action que dans une lutte pour l'existence de la patrie. Il est composé de tous les hommes qui ont déjà servi. Il dure de leur 39<sup>e</sup> à leur 45<sup>e</sup> année.

Le landsturm n'est soumis à aucun exercice, ni tenu à aucun appel ou contrôle.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 décembre.  
A deux centimes près, nos rentes ont absolument immobilisé : 3 0/0, 82.65, 4 1/2 0/0, 107.95. L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,415. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier ont un marché très actif et donnent lieu à des transactions suivies.

La Société Générale dont le mouvement de

hausse s'exécute lentement mais régulièrement termine à 455.

La Banque d'Escompte est demandée à 455. Les tendances continuent à porter le titre vers le pair qui sera atteint très rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La compagnie la Foncière-Vie réalise un grand nombre de contrats d'assurances mixtes à capital doublé dont voici la combinaison :

Moyennant une prime proportionnelle à son âge la Foncière garantit à l'assuré un capital payable à lui-même et lui remet de plus une police d'assurances en cas de décès, payable à ses ayants droits et libérée de tous versements.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont l'objet de demandes nombreuses de la part de petits capitalistes qui recherchent avant tout un placement sans aléa. On sait en effet que ces titres reposent sur des hypothèques ou des créances de l'Etat.

L'action de Panama se cote 348. On commence à parler d'un accord avec le Crédit Foncier qui mettrait la spéculation à la baisse dans l'obligation de renoncer à la lutte.

Le marché des actions de nos chemins ne fer est calme. Les obligations sont très fermes.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ET DE L'OUEST

#### La fin des tramways

Depuis cinq ans, jambe de ci, jambe de là, le tramway est en train de mourir sur la voie publique, transformée en casse-cou et en marécage patiné.

Cette agonie est vraiment trop longue.

Et ne dites pas au tramway que c'est sale et injuste.

Républicain, n'est-il pas à par droit de conquête ou de pot-de-vin ?

Le pot-de-vin, qui source en ce moment de toutes parts, explique tant de choses !

Je ne dis pas qu'il y en ait ici, je n'en sais rien au juste, et peu m'en chaut. Je note seulement, comme c'est mon droit, le casse-cou et le marécage.

Mais qu'importe au tramway le barbotage des riverains et la sécurité des voyageurs ?

Accroupi dans son cloaque, il dit fièrement, comme le héros de Malakoff : « J'y suis, j'y reste », ou comme le héros de Corneille : « Moi seul, et c'est assez. »

Un peu de boue de plus ou de moins, en République, ou quelques gens de plus ou de moins vexés ou estropiés, voilà-t-il pas une belle affaire !

Et puis il y a une caisse qui piaule en cette boue, une pauvre caisse, enflée d'abord, comme de juste, avec l'argent des autres.

Cette boue a coûté cher à détrempier. Si on pouvait tout de même, à la fin des fins et quelque juif aidant, en tirer quelque chose !

Donc, attendons, lanternons. Le public est si bon enfant ! Montrons de temps en temps, pour faire patienter, trois ou quatre manœuvres qui aient l'air de remuer quelque chose.

Prime de Bilboquet : « Sauvons la caisse ! »

Un vénérable actionnaire nous apprend

pendant.  
Le froid augmentant encore à la fin de janvier, le vieux couple apporta son déjeuner à l'usine en engageant Mina à en faire de même. Cette dernière s'y résigna, malgré la répulsion que lui inspirait la société de la plus grande partie des ouvrières.

Dans l'appartement où l'on se réunissait, se trouvait un vieux poêle que l'on allumait ; mais y faire chauffer n'importe quoi semblait difficile, la place étant toujours prise. Dès le premier jour, Mina se trouva empêchée à ce sujet ; heureusement le mari de sa vieille amie la tira d'embarras. Il s'échappait de cette cuisine ambulante une odeur insupportable de graisse, d'oignon, d'eau-de-vie, qui faisait bondir le cœur. C'était avec difficulté que la pauvre Rosen avalait quelque nourriture. Les propos valaient les odeurs, mais on laissait « la princesse » tranquille, — protégée qu'on la savait maintenant. Du reste, celle-ci s'écartait avec ses humbles amis.

Mina n'était point arrivée à l'heure de la pitié miséricordieuse pour les misères morales qui l'entouraient ; aussi, rien n'adoucisait le dégoût journalier qu'elle éprouvait. Il faut ajouter que souvent des scènes déplorables avaient lieu ; en dérober la vue à Rosen n'était pas toujours chose facile.

(A suivre.)

dernièrement, de Paris, que la « Compagnie » a pour un conseil d'administration « régulièrement constitué » et composé — chose mirabolante — « en grande partie (sic) d'hommes sérieux » !

Juge un peu, mon bon, si ces hommes sérieux étaient..... comme les autres.

Il faut que ce conseil, « composé en grande partie d'hommes sérieux », soit terriblement farci de républicains de la plus belle eau, ayant les mains longues, et largement intéressés dans l'affaire.

S'il eût été choisi dans la foule bornée et opprimée des conservateurs même républicains, il y a longtemps que des cris assourdissants l'eussent invité à ramasser ses cliques et ses claques; et la force publique n'eût pas chômé pour lui dire : Plus vite que ça !

Continuons donc, en attendant, à numéroter nos membres.

Essieux brisés, voitures démolies, malheureuses bêtes patinant, avec gémissements, sur l'acier des rails, installés précisément au beau milieu du pont, plusieurs côtes enfoncées, un homme tué, et les plus favorisés, parmi les victimes, faisant la grenouille par dessus le garde-crotte, — voilà pourtant déjà un assez joli bilan, avant que les machines à feu galoppent sur nos talons.

Mais prenons garde surtout de casser les garde-crottes. Il y a tant de boue aujourd'hui dans l'air et sur le pavé !

Les vacances dans les collèges, augmentées du congé accordé par le Président de la République, commenceront le vendredi soir 30 décembre et se termineront le vendredi matin 6 janvier.

**THEATRE.** — On nous annonce pour lundi prochain une représentation de la *Fille du Tambour-Major*, dont on se rappelle le succès étourdissant à Saumur sous la direction Boulanger et aussi plus tard sous la direction Pellin et Serin.

#### LES OBSÈQUES DE M. CHEVALIER

Vendredi dernier, à une heure de l'après-midi, ont eu lieu, à Chalonnes, les obsèques du regretté M. Chevalier, député, conseiller général et maire de Chalonnes.

L'église Notre-Dame, sa paroisse, avait peine à contenir la foule accourue de tous les points du département pour rendre les derniers devoirs à cet homme considérable par sa valeur personnelle, sa lucide intelligence et sa haute position sociale; qui, depuis 1870, avait employé toutes ses éminentes facultés à rendre service à ses concitoyens.

La famille était représentée par MM. Millevoys, ancien premier président de la cour de Lyon, beau-frère du défunt, Jules et Jacques Millevoys, Gayot, Albert et Henri Mignot, ses cousins, le premier rédacteur de l'important *Journal de l'arrondissement du Haut*.

Le cercueil, sur lequel étaient déposés, parmi des couronnes et des fleurs, la robe

rouge de l'ancien procureur général impérial, sa croix d'officier de la Légion d'honneur et ses insignes de député, a été transporté, par douze porteurs, à l'église, où a eu lieu l'office, et de là au cimetière.

Des deux côtés, marchait une escorte formée par les membres de la Société de secours mutuels de Chalonnes.

A la suite, venaient les écoles de la ville auxquelles M. Chevalier avait toujours témoigné la plus vive sollicitude; une délégation de la Société de secours mutuels de Saint-Aubin, portant une magnifique couronne; la brigade de gendarmerie de Chalonnes.

On remarquait dans l'assistance M. Protat, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, M. Blavier, sénateur, M. le comte de Maillé, député, président du Conseil général, MM. le vicomte de Bourdonnaye, Berger et de Soland, députés; MM. le comte de Castries et Bodinier, conseillers généraux, M. Deperrière, conseiller d'arrondissement, M. Cousin, l'adjoint et l'ami de M. Chevalier, M. Joseph Boutton, maire des Ponts-de-Cé, M. Gain, ancien magistrat, bâtonnier de l'ordre des avocats, MM. de Chataux, Lair, Baillergeau, Métévier, Morry, Lucien Bizard, anciens magistrats, M. Félix Fourmond, M. Drouard, maire de Rochefort, M. Colin-Cesbron, maire de Dendé, M. Justeau, maire de Chaudesfonds, M. Renaudineau, maire de Saint-Aubin-de-Luigné, etc., etc.

Au cimetière, après les prières de l'église, M. le comte de Maillé, député et président du Conseil général, M. Cousin, premier adjoint du maire de Chalonnes, et M. Drouard, au nom des maires du canton, ont successivement pris la parole et ont esquissé à grands traits la carrière judiciaire de M. Chevalier, la haute estime dans laquelle le tenait l'Empereur, les services rendus par lui comme député, comme conseiller général et comme maire, sa générosité enfin dont il a donné tant de témoignages durant sa vie et qu'il a pris soin de perpétuer jusqu'après sa mort.

Au retour de la triste cérémonie, cette pensée était dans tous les cœurs et sur toutes les lèvres, qu'en perdant M. Chevalier, notre pays a fait une grande perte — et que ceux-là sont justement honorés qui meurent fidèles à leurs principes et à leur foi politique.

#### Tours.

**Le 18<sup>e</sup> chasseurs à pied.** — On assure que le 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché, on le sait, provisoirement à Courbevoie, ne rentrera pas à Tours avant le 4<sup>e</sup> janvier.

**Assassinat.** — Depuis quelque temps, les attaques sur nos routes se multiplient d'une façon effrayante.

Samedi soir encore, nous relations l'agression commise sur la route de Vouvray.

Aujourd'hui, il s'agit d'une affaire plus grave: un assassinat aurait eu lieu sur la route de Tours à Montbazou. Voici les faits:

Dans la nuit de samedi à dimanche, le sieur Sentier, meunier au Moulin-Rouge,

commune de Veigné, était venu, selon son habitude, au marché de Tours. Sa voiture avait été remise chez M. Royer, avenue de Grammont.

Le soir, après avoir terminé ses affaires, Sentier attela et se mit en route.

Au milieu de la nuit, sa famille, inquiète de ne pas le voir rentrer, se porta à sa rencontre et trouva le malheureux meunier gisant inanimé dans sa voiture à 300 mètres à peine de son habitation.

Deux coups de feu avaient été tirés sur lui; mais une seule balle l'a atteint sous le menton et est sortie sur le sommet de la tête.

Sentier a été tué raide.

Les assassins avaient pris la précaution, pour retarder la découverte du crime, de détourner le cheval vers un petit bois, où il s'était arrêté.

Le vol a été certainement le mobile du crime, car Sentier, qui avait des affaires à la halle au blé et au café des Caves, où se réunissent les négociants en blé et farine, devait être porteur d'une somme assez forte.

La justice a commencé une enquête.

D. H. — Nous apprenons qu'une arrestation a été opérée. Un individu de la localité, sur lesquels pesaient des soupçons et dont l'empreinte de ses sabots était conforme à celles trouvées sur le lieu du crime, a été arrêté. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

#### UN CRIME DANS LA VIENNE

Un crime épouvantable a été commis mercredi dernier, vers 9 heures du soir.

M. Fraudeau, âgé de 60 ans environ, se rendait de Parthenay à Latillé (Vienne), lorsque tout-à-coup, auprès de Vasles, un homme se précipita sur lui en le frappant de plusieurs coups de bâton et de coups de couteau.

Le malheureux tomba à terre sans connaissance. Il a reçu plusieurs coups de couteau qui lui ont ouvert la gorge.

Le malfaiteur a cherché sur lui, il n'a rien trouvé; M. Fraudeau était porteur de 8 francs, que le voleur n'a pas su découvrir.

Après quelques instants, la victime a repris un peu de connaissance et a pu regagner sa demeure.

Le docteur Blet, de Latillé, lui a porté ses soins et lui a recousu la gorge. La perte de sang est considérable. Son état semblait désespéré.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 13 décembre,

Deux Merles blancs, comédie en 3 actes.

Le Gendre de M. Poirier, comédie en 4 actes.

Jeudi 15 décembre,

La Fille du Tambour-Major, opéra-bouffe en 3 actes.

A l'étude: La Fée aux Roses, opéra-bouffe en 3 actes. — Anciens décors et trois entièrement neufs.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs d'Escargots de Bourgogne qu'à partir de ce jour il en recevra de

tout préparés les mardis et vendredis de chaque semaine et qu'il vendra à fr. 75 le cent.

#### MARCHÉ de Saumur du 10 Décembre 1887

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Beuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	17 62	Veau	1 40
Métell	14 50	Mouton	1 30
Seigle	11 15	Porc	1 30
Orge	11 08	Poulets la couple	4 50
Avoine	8	Dindonneaux	14
Sarrasin	13	Canards	1
Haricots blancs	25	Oies	10
Haricots rouges	23	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	11	Œufs la douzaine	1 25
Noix	9	Foin, la charretée de 780 kilog.	70
Châtaignes	11	Luzerne	65
Sel les 100 kil.	14	Paille	45
Son	13	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	50	les 52 kilog. 500	40
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	—	Id. 2 <sup>e</sup>	36
Id. 2 <sup>e</sup> id.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	30
Id. 3 <sup>e</sup> id.	—	Charbon de bols, les 100 kil.	16
Pommes de terre, la barrique	9	Charb. de terre	4 50

#### Cours des Vins.

<b>Rouges.</b>	
Souzy et environs	la barrique 150 fr.
Champigny	— 160
Varrains	— 160
Bourguell	— 180
Restigné	— 130
Chinon	— 140

<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 180 fr.
Ordinaires, environs de Saumur	— 100
Saint-Léger et environs	— 90
Varrains et environs	— 100
Le Puy-N.-Dame et environs	— 80
La Vienne	— 75

Cidre de Bretagne	la barrique 45 fr.
Cidre de Normandie	— 40
Eau-de-vie	l'hectolitre 55 fr.
Vinaigre de vin	— 25

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 décembre 1887.

Versements de 107 déposants (24 nouveaux), 33,670 fr. 44.

Remboursements, 28,021 fr. 41.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleuries, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>e</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Hauts-Fortés, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

**Le ROBOUYEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

**Le ROBOUYEAU-LAFECTEUR** à l'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm<sup>ie</sup>, 102, r. Richelieu, Succ<sup>e</sup> de ROBOUYEAU-LAFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### 1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### Le Lieutenant Gauthier

ÉPISE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

Approuvé et autorisé par M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

Nicolas Gauthier, sergent-major dans la Légion étrangère, était un beau garçon de vingt-six ans, à cheveux et moustache noirs, et au teint pâle.

Ses grands yeux de même couleur, voilés par un fond de tristesse qui les rendait languoureux, avaient une expression de franchise et de bonté qui attirait la sympathie.

De stature au-dessus de la moyenne, avec de larges épaules, le sergent Gauthier eût fait plutôt un excellent cuirassier qu'un fantassin. Mais comme il s'était engagé volontairement, il avait choisi l'arme qui lui convenait.

Un chagrin de famille ou d'amour, ainsi que son goût pour le noble métier de la guerre, lui firent quitter Paris pour aller en Afrique s'engager dans la Légion étrangère qui, comme on le sait, est toujours la première à entrer en combat et à commencer le feu.

A Constantine, où il était en garnison, les femmes le désiraient et les hommes l'enviaient. Et comment pouvait-il en être autrement, lorsqu'on

voyait passer ce beau sergent, portant l'uniforme avec désinvolture, d'un air martial, avec une taille fine, bien planté, et des allures fières et majestueuses ?

Mais Nicolas Gauthier semblait ne pas faire attention à l'impression qu'il causait.

Bien que sa pose fut arrogante, il était aussi simple et modeste que bienveillant et affable.

Bon soldat, subordonné à ses supérieurs, et indulgent avec ses inférieurs, tout le monde l'aimait à la Légion.

Un jour que Napoléon III passait une revue, l'Empereur arrêta son cheval devant le sous-officier Gauthier, demanda qui était ce beau gars; quinze jours après, il était nommé sergent major, et dès lors, officiers, camarades et soldats, tous le considéraient avec respect.

Un grand chagrin devait peser sur Gauthier, car lorsque les devoirs du service militaire ne le retenaient plus à la caserne, au lieu d'aller au café et aux autres endroits que hantaient ses camarades, il sortait de la ville et, choisissant les parages les plus déserts, il se promenait, parlant souvent seul, donnant libre essor à sa pensée ou à son rêve.

Plus d'une fois, ses chefs, le rencontrant plongé dans sa mélancolie, fort éloigné des murailles, l'avertirent du danger qu'il courait s'il était surpris par une de ces bandes d'indigents arabes qui

rôdent autour des villes de l'Algérie, et font payer cher à chaque Européen qui tombe sous leur main, le joug qu'on leur fait subir.

Mais le sergent Gauthier aimait la solitude, et il était brave jusqu'à la témérité.

On ne connaissait rien de sa tristesse; on savait bien que sa mère venait de mourir, ainsi que l'indiquait le crêpe qu'il portait autour de son bras.

Cela avait pu augmenter son abattement, mais n'en était pas la cause, puisqu'il était antérieur à la perte de celle qui lui avait donné le jour.

La guerre avec la Russie venait d'être déclarée. Gauthier, comme grand nombre d'officiers et sous-officiers qui s'enuyaient de la vie monotone de garnison, s'pressa de demander à faire partie du corps d'armée qui allait être envoyé en Crimée. Du reste, le ministre de la guerre avait désigné déjà en première ligne la Légion étrangère.

Le sergent Gauthier fut ravi; dès ce jour on remarqua qu'il était un peu plus gai, et un léger sourire se montra sur ses lèvres.

Il ne tarda pas à se faire remarquer en marche et à se distinguer dans la bataille; il s'élançait à l'ennemi avec une bravoure et une impétuosité qui causaient l'admiration de tous.

Il reçut deux blessures qui furent compensées par une citation à l'ordre du jour et le grade de sous-lieutenant.

Gauthier s'était étroitement lié avec le lieutenant Saussier, un autre héros qui avait reçu aussi le baptême du feu en Afrique, où il fit preuve d'un courage qui ne s'est jamais démenti et qui lui a valu les hautes fonctions qu'il a occupées et occupe encore. Ces deux soldats, vaillants jusqu'à la témérité, se connurent; leurs braves cœurs se comprirent et ils s'aimèrent comme deux frères.

Sébastopol était assiégé.

Un jour que le lieutenant Saussier se promenait avec le sous-lieutenant Gauthier, le premier lui demanda :

- Me permets-tu une question, Gauthier ?
- Deux, si tu veux.
- C'est peut-être indiscret de ma part.
- N'es-tu pas mon ami ?
- Le plus sincère.
- Et le plus cher. Eh bien alors ?
- C'est peut-être un secret...
- Je n'ai qu'un secret à garder, et celui-là, tu ne peux, ni le deviner ni l'entrevoir; donc tu n'as rien à craindre, je suis tout oreilles.
- Soit, puisque tu le veux.
- Sarais-tu assez bon pour me dire d'où te vient cette tristesse, je dirai même cette amertume qui ne t'a quitté qu'en apparence, à notre départ d'Afrique, puisqu'elle t'a repris plus fortement en Russie ?

(A suivre.) JOSÉ DE CAMPOS.

**A VENDRE**  
 TRÈS JOLIE  
**MAISON BOURGEOISE**  
 A proximité de la Gare d'Orléans,  
 Comprendant :  
 Maison d'habitation au rez-de-chaussée, élevée sur cave voûtée, premier étage, greciers, buanderie, écurie et remise, jardin bien arboré, avec pièce d'eau poissonneuse.  
 S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur. (758)

**A LOUER**  
**MAISON NEUVE**  
 Très confortable,  
 12, rue de l'Ancienne-Messagerie.  
 S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (787)

**A LOUER DE SUITE**  
**APPARTEMENT**  
 Rue de la Petite-Bilange, 26.  
 S'y adresser.

**A LOUER**  
**PORTION DE MAISON**  
 Pour dame seule.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 En totalité ou par parties  
**ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS**  
 Située rue de la Tonnelle.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

**A CÉDER** cause de santé, chef-lieu, Est.  
**Importante Imprimerie**  
 Librairie et Journal *Republicain*. Belle situation à prendre. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales L. R.

**A VENDRE**  
 Une très belle CHIENNE POINTER, pure race, d'un noir très brillant, et âgée de dix mois.  
 S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur.

**A VENDRE**  
**GRAINES DE FOIN**  
 Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

**A Vendre**  
**Un Moteur à Gaz**  
 Système Otto, force 3 chevaux.  
 S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

**CIDRES**  
 Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Cours de Guitare, de Solfège  
 Leçons d'Espagnol  
 PAR  
**M. MIGUEL ARAN**  
 30, rue Saint-Nicolas.

**GUÉRISON CERTAINE**  
 et RADICALE  
 DE TOUTES LES  
**Affections de la Peau**  
 DARTRES, ECZÉMAS,  
 Psoriasis, Acné, etc.;  
 des PLAIES et  
 ULCÈRES VARIQUEUX  
 considérés comme incurables  
 par les Princes de la Science  
 Le traitement ne dérange  
 nullement du travail; il est à  
 la portée des petites bourses.  
 et, dès le deuxième jour, il pro-  
 duit une amélioration sensible.  
 S'adresser à M. LEMORAND,  
 MÉDECIN SPÉCIALISTE  
 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).  
 CONSULTATIONS GRATUITES  
 par Correspondance



Saumur, imp. P. GODET.

**EN VENTE**  
**ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE**  
 (Arrondissement de Saumur)  
**P. GODET**  
 Éditeur, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.  
 Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.  
 Prix : 10 centimes.

**LE COLLÈGE DE SAUMUR**  
 PRÉPARE AUX  
**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS**  
 ET A L'EMPLOI  
**D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte**  
 L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

**LESSIVE - IRIS** LE PAQUET  
 0 fr. 35  
 Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
 Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.  
 La plus économique des Lessives connues.  
 En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
 Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**DENTS** NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
 Chirurgien-Dentiste  
 68, QUAI DE LIMOGES  
 SAUMUR  
 Extraction, Aurification - Prix modéré.

**CACAO VAN HOUTEN**  
 pur et soluble en poudre.  
 Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.  
**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**  
 Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épicereries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUSNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE 1887.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 75	82 05	Est	780	785	Obligations.			Gaz parisien	536	535
3 % amortissable	85 70	85 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1257 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532 50	—	Est	387 50	390
3 % (nouveau)	—	82 30	Midi	1174 50	1170	— 1865, 4 %	532	533	Midi	402 50	403 50
4 1/2 % (nouveau)	107 90	107 80	Nord	1552 50	1562 50	— 1869, 3 %	412 50	413	Nord	402	405
Obligations du Trésor	514 75	514	Orléans	1915	1916 25	— 1871, 3 %	398	398 75	Orléans	402	403 50
Banque de France	4350	4330	Ouest	870	885	— 1875, 4 %	517	518 50	Ouest	399 75	400 50
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1348	1348 50	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	398 75	399
Comptoir d'escompte	1031 25	1035	Canal de Suez	2068 75	2092 50	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Bourbonnais	398	397
Crédit Lyonnais	575	573 75	C. gén. Transatlantique	532 50	530	Bons de liquid. Ville de Paris	526	526	Canal de Suez	590	588
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1405	1415	Russe 5 0/0 1870	100	100 25	Obligations communales 1879	478	477	Panama 6 0/0	372 50	384
Crédit mobilier	347 50	—				Obligat. foncières 1879 3 %	478 50	477			
Canal Inter.-Panama	348 75	350				Obligat. foncières 1 <sup>er</sup> 83 3/4 %	388	387 50			

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS										
SAUMUR - MONTREUIL - THOUARS - LOUDUN - POITIERS					SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR - VERNANTES - CHATEAU-DU-LOIR.					ANGERS - SAUMUR - TOURS					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur (orl.)	8 03	6 53	—	—	1 39	4 16	8 34	Saumur (orl.)	—	4 16	—	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 34	3 05	5 42	11 7	
Saumur (état)	6 50	8 31	10 37	—	4 13	8 30	—	Saumur (état)	8 31	4 18	—	8 30	Vivry	8 10	12 09	—	3 17	5 54	—	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	—	4 26	8 43	—	Nantilly	8 37	4 26	—	8 43	Blou	8 19	12 18	—	3 28	6 05	—	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	—	4 32	8 49	—	Montreuil (a)	9 19	4 55	—	9 08	Vernantes	8 32	12 31	—	3 39	6 14	—	
Brézé s.-Cyr	7 17	8 59	11 1	—	4 40	8 56	—	— (dép.)	9 39	5 23	—	9 26	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47	
Montreuil (a)	8 31	7 39	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudegnay	9 46	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	8 14	2 50	5 09	7 44	12 21	
— (dép.)	3 34	7 33	—	11 34	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42								
Thouars	2 53	8	—	11 37	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51								
Loudun	8 10	—	—	—	2 52	—	9 52													
Poitiers	16 33	—	—	—	5	—	12 12													